



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
**CONFÉDÉRATION  
NATIONALE**

## Communiqué de presse

### **Aide à mourir : les Sénateurs rejettent à nouveau le texte**

Fin de vie – Famille – Santé

**Contact presse :**

Benoît Hautier  
01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33  
[b.hautier@afc-france.org](mailto:b.hautier@afc-france.org)

28 place Saint Georges  
Paris, 75009  
[www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)

Mouvement national reconnu  
d'utilité publique. Agréée  
comme association de  
consommateur et au titre de  
la représentation des usagers  
dans les établissements de  
santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Après avoir adopté définitivement le texte sur « L'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs », le Sénat a examiné en deuxième lecture la proposition de Loi relative au « Droit à l'aide à mourir ». La Haute Assemblée a rejeté l'article 2 avec les voix des opposants à l'euthanasie et les voix des sénateurs qui estimaient que le texte n'allait pas assez loin. Par cohérence, le Sénat a ensuite supprimé l'ensemble des articles suivants, rejetant le texte et renonçant au vote solennel.

**Les Sénateurs ont à nouveau montré qu'il n'y avait pas de consensus possible sur un texte qui aurait organisé la précipitation de la fin de vie des plus vulnérables.**

Le narratif d'un texte attendu par les Français ne tient plus. L'équilibre recherché depuis le début de cette séquence parlementaire n'a jamais été trouvé. Ce d'autant que de plus en plus de députés s'opposent à cette proposition de loi. Les Français ne demandent pas qu'on légalise le suicide assisté et l'euthanasie mais souhaitent un égal accès aux soins palliatifs pour tous.

**La représentation nationale est incapable de s'entendre sur ce texte qui divise au lieu de rassembler.**

**Alors que l'examen de cette proposition de loi s'apparente à de l'acharnement législatif et que le sondage AFC-Fondapol a montré que les Français n'en voulaient pas, les AFC appellent le Président de la République et le Premier ministre, à supprimer ce texte de l'agenda parlementaire.**

### À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2024, elles regroupent **51 000 familles** réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
**CONFÉDÉRATION  
NATIONALE**

## Communiqué de presse

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».